



NMVS Formation
Notre métier, Votre sécurité

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux A.I.P.R (Concepteur)

Objectifs

Connaitre la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
Gérer les projets et savoir préparer des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Public visé :

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.
Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ».
En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

Prérequis :

Compréhension orale et écrit du Français

Coûts pédagogiques :

Sur devis

Participants :

De 2 à 10 apprenants
En intra ou inter

Méthodes pédagogiques :

Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas.
Remise d'un support de formation.
Questions réponses, partage d'expériences.

Formateur :

1 formateur expérimenté

Lieu de la formation :

En entreprise si possibilité d'effectuer le cours théorique
Possibilité d'effectuer dans les locaux « NMVS » ou de louer une salle de formation à proximité de l'entreprise

Durée :

7 heures dont 1 heure d'examen

Programme :

CONTEXTE ET REGLEMENTATION

Présentation et objectifs de la formation.
Contexte et enjeux de la réglementation.
L'analyse des statistiques d'accidentologie.
Les obligations des différents acteurs.
Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux.
Les sanctions applicables.
Pourquoi une AIPR ?

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

Les documents nécessaires sur un chantier.
Les piquetages et marquages au sol.
Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PREPARER SON INTERVENTION

Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
Les différentes classes de plan.
Lectures de plan et nomenclature des réseaux.
Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.
TRAVAILLER A PROXIMITE DES RESEAUX
Prévoir la présence obligatoire éventuelle des exploitants.
Fournir les moyens de protection collective et individuelle.
Anticiper des situations potentiellement dangereuses.
Les règles pour les branchements.
Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
L'obligation de récolement.

EN CAS D'ANOMALIES

Mesures à respecter en cas d'accrochage.
La règle des 4A.
Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Evaluation :

Evaluation à partir d'un QCM sur la plateforme du MEEM.
Une attestation de formation sera remise
Support pédagogique remis au stagiaire.
Recyclage : tous les 5ans maximum

Matériel :

Un vidéo projecteur et des tablettes numériques pour le QCM

NMVS accueille des personnes en situation de handicap, nous tenir informé pour l'organisation de la prestation

Contact :

NMVS Formation – 606 Rue de l'Industrie - Parc Visionis - 01090 GUEREINS
Tél. : 06.40.28.53.09 - courriel : nmvs.formation@gmail.com

SARL au capital de 5000 - N° Siret : 82977892700022 - N° TVA Intra. : FR88 829778927 - Code NAF : 8559A